

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 22 avril 2014, et ce, à laquelle sont présents :

M. Michel Lanthier,	président
M <sup>me</sup> Martine Renaud,	vice-présidente
M <sup>me</sup> Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M. Rémy Tillard,	commissaire
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	commissaire

tous les membres du comité exécutif et formant quorum. M<sup>me</sup> Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M<sup>me</sup> France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M<sup>me</sup> Lise Allaire, directrice générale, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M<sup>me</sup> Mélanie Pagé et M. Ian Vallée ont motivé leur absence.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Michel Lanthier, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

#### VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

#### DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1461/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, de dispenser M<sup>me</sup> Lise Allaire de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2014.

Adopté

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1462/SSGC)

M. Rémy Tillard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2014.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1463/SSGC)**

M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Octroi de contrat pour l'achat des agendas scolaires au primaire et au secondaire pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;
8. Réfection des toilettes, réfection du plafond de la salle polyvalente et installation d'un dispositif antirefoulement - École Dansereau;
9. Réfection de maçonnerie à l'école Dubois de Saint-Jérôme;
10. Questions diverses;
11. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

**OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DES AGENDAS SCOLAIRES AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE POUR LES ANNÉES 2014-2015, 2015-2016 ET 2016-2017 (RCE-1464/SRM)**

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public (soumission # 13380-031) pour l'achat d'agendas scolaires au primaire et au secondaire pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 avril 2014;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie « Imprimerie Le Laurentien inc. » de Saint-Augustin-de-Desmaures, au montant total avant les taxes de 193 906,30 \$, a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie DoRay Daigneault, commissaire :

- A) D'accorder le contrat d'achat d'agendas scolaires au primaire et au secondaire pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 à l'entreprise « Imprimerie Le Laurentien inc. » de Saint-Augustin-de-Desmaures, au montant total avant les taxes de 193 906,30 \$ pour les trois prochaines années.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

**RÉFECTION DES TOILETTES, RÉFECTION DU PLAFOND DE LA SALLE POLYVALENTE ET INSTALLATION D'UN DISPOSITIF ANTIREFOULEMENT - ÉCOLE DANSEREAU (RCE-1465/SRM)**

ATTENDU QUE la firme Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes (BBBL) inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 13380-038) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 avril 2014 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Asco Construction (Québec) inc. de Grenville, au montant forfaitaire de 122 475 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 10 avril 2014;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection des toilettes, réfection du plafond de la salle polyvalente et installation d'un dispositif antirefoulement à l'école Dansereau à l'entreprise Asco Construction (Québec) inc. de Grenville, au montant forfaitaire total de 122 475 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la direction générale à signer les documents contractuels.

Adopté

#### RÉFECTION DE MAÇONNERIE À L'ÉCOLE DUBOIS DE SAINT-JÉRÔME (RCE-1466/SRM)

ATTENDU QUE la firme Steven Carey Architecte a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 13380-047) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 avril 2014 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Michel Laurence Itée de Blainville, au montant forfaitaire de 317 500 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 14 avril 2014;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection de maçonnerie à l'école Dubois de Saint-Jérôme à l'entreprise Construction Michel Laurence Itée de Blainville, au montant forfaitaire total de 317 500 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la direction générale à signer les documents contractuels.

Adopté

#### QUESTIONS DIVERSES

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1467/SSGC)

M. Alain Leroux, commissaire-parent, PROPOSE la levée de la séance. Il est 18 h 40.

Adopté